

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 75

présenté par
M. Carayon et M. Carrez

ARTICLE 53

À la fin de l'alinéa 14, substituer à la dernière occurrence du mot :

« imposition »,

le mot :

« taxe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.